

Paris, le 18 octobre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

La simplification en marche avant :

**La « méthode agroforesterie », une méthode de travail gagnante avec l'administration
dont la CNAOC se réjouit**

Le but est dans le chemin. Le dossier agroforesterie avait déjà marqué un tournant méthodologique dans le travail réalisé avec les services de l'Etat. C'est désormais au tour de nombreux points de simplification comme le mesurage des surfaces d'avancer, avec des éléments concrets attendus rapidement. La Confédération Nationale des Appellations d'Origine Contrôlée (CNAOC) se félicite déjà du travail réalisé en commun avec l'administration, avec une philosophie payante : faire ensemble.

Si les vendanges ont mis entre parenthèse certaines revendications, les attentes n'en demeurent pas moins grandes sur le terrain. Entre une campagne éprouvante sur le plan technique, une commercialisation atone et un moral global en berne, la CNAOC n'a pas oublié la lettre d'engagement de Thomas Cazenave qui promettait des avancées significatives sur la simplification. A l'aune d'un rendez-vous avec l'administration lundi 21 octobre pour faire un point d'étape sur l'ensemble des chantiers comme le « dites-le nous une fois » ou le guichet unique des droits d'accises, c'est sur des points de clarification du droit que la CNAOC se félicite d'avoir pu avancer.

Partant des procès-verbaux adressés aux vignerons par les services de l'Etat basés sur une mauvaise interprétation de la réglementation en vigueur, la CNAOC a compilé 7 points à travailler avec les administrations centrales, principalement DGDDI, DGCCRF et INAO pour clarifier et harmoniser les contrôles. C'est particulièrement le cas du mesurage des surfaces, qui pourrait devenir un cas d'école de cette nouvelle dynamique de travail concertée et constructive.

« Les chantiers ne sont pas aboutis, mais je me réjouis de la méthode de travail que nous avons avec l'administration et je les en remercie. Sur le mesurage des surfaces par exemple, nous avons compilé les points de blocages sur le terrain en rappelant l'objectif initial et l'esprit des textes mais aussi les points à clarifier. Nous avons ensuite partagé ces éléments avec les douanes, les fraudes et l'INAO de manière très ouverte. La collaboration est facile, notre travail national et en réseau prend tout son sens lorsque nous faisons remonter des problématiques très concrètes et que nous trouvons en face une écoute et surtout des réponses ! »

Raphaël FATTIER, directeur de la CNAOC, souligne ce travail collectif avec les services de l'Etat, coordonné par la DGDDI.

L'objectif pour le vignoble d'Appellation concernant le mesurage des surfaces : définir une doctrine stable et harmonisée, déterminer les éléments qui doivent être inclus dans la surface CVI, en rappelant leur rôle dans la bonne exploitation du parcellaire comme les tournières, les fossés, les talus, les bosquets ou encore les taillis.

« Rien n'est encore acté, mais les pistes que nous avons avancées et qui pourraient découler de ce travail auront un impact très concret et positif sur l'activité des exploitations viticoles. Nous souhaitons que les vignerons sachent quelle est la règle et quels sont leurs droits en cas de contrôle ».

Six autres points de clarification du droit sont aussi à l'étude - avec la même méthodologie employée par les organisations nationales avec la DGCCRF, la DGDDI et l'INAO : l'affectation parcellaire, la renonciation à produire, le rendement à la surface (et non à la parcelle) ou encore l'enrichissement. Le point d'étape prévu le 21 octobre doit laisser entrevoir des avancées concrètes attendues d'ici la fin de l'année.

A propos de la CNAOC

La Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à appellations d'origine contrôlées (CNAOC) regroupe à travers 17 Fédérations régionales, soit l'ensemble des syndicats viticoles d'appellation de France (365). Elle représente tous les vignerons produisant des vins d'appellations d'origine (AOC), quel que soit leur statut, auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Elle est active sur les sujets d'intérêts collectifs de la filière, sur le champ de la défense du statut de l'exploitant viticole et celui de la défense des intérêts communs liés à l'appellation d'origine contrôlée.

Contact presse

CNAOC - Charlotte Barotin : c.barotin@cnaoc.org - 06 74 61 78 75